



Assemblée communale ordinaire du 17 avril 2018

Présidence : M. Jean-Marc Piguet, Syndic

Membres présents : 42 citoyennes et citoyens ainsi que Monsieur Chillier, représentant de la presse régionale « La Liberté », sans droit de vote.

Mardi 17 avril 2018, 20h00

Monsieur Jean-Marc Piguet, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera plus particulièrement des comptes 2017 et d'un investissement complémentaire 2018. Au nom des autorités communales, Monsieur le Syndic remercie l'assistance de prendre la peine de suivre ces délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs :

Scrutateur pour les tables 1 et la table du Conseil communal : Madame Isabelle Meyer.

Scrutateur pour la table 2 : Monsieur Kevin Uldry

Monsieur le Syndic demande à la secrétaire communale de tenir le procès-verbal des délibérations. A cet effet, il informe que l'assemblée sera enregistrée.

Monsieur le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter. Les personnes qui désirent le scrutin à bulletin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles ainsi que dans la *Feuille officielle n° 13-2018 du canton de Fribourg*.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2017
(le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il était à disposition à l'administration communale à Sâles durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune).
2. Comptes 2017 du Foyer St-Joseph de Sâles
 - a) présentation
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
3. Comptes communaux 2017
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) comptes d'investissement
 - c) rapport de la commission financière
 - d) approbation
4. Investissement complémentaire 2018 : aménagement d'une nouvelle place de jeux à l'école de Sâles
5. Approbation des statuts et adhésion à la nouvelle Association Ambulances du Sud Fribourgeois
6. Divers



1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2017

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition ainsi que tous les documents d'usage, au secrétariat communal et sur le site internet de la commune, où chaque citoyen avait la faculté de les consulter ; le principal point traité concernait le budget 2018, un résumé a paru dans le bulletin communal *Les Quatre font la Une*.

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à l'unanimité, par 42 voix.

2. Comptes 2017 du Foyer St-Joseph de Sâles

Présentation

Le règlement du Foyer St-Joseph stipule que l'assemblée communale approuve les comptes. La parole est donnée à la Présidente du Conseil de direction du Foyer, Madame Marie-Claude Descloux, pour la présentation des comptes 2017.

Les comptes 2017 sont présentés à l'écran, détaillés par chapitre et comparés au budget 2017.

Les charges de fonctionnement représentent un montant total de CHF 3'525'313.60, dont le poste de salaires du personnel soignant en lien direct avec les besoins en dotation selon les degrés de dépendance des résidents, pris en charge par l'Etat.

Les frais d'exploitation pour un montant total de CHF 641'340.53 ;

Les produits d'exploitation pour un montant de CHF 4'149'949.99 ;

Les comptes 2017 se soldent sur une perte de CHF 16'704.14. Selon la convention établie avec les communes de Sâles et de Vulruz et selon la clé de répartition établie, CHF 10'000.- sont payés par la commune de Sâles et CHF 6'704.- restants, par la commune de Vulruz.

En 2017, les courts séjours atteignent un taux d'occupation de 94,34%. Madame Descloux rappelle que 3 lits sur les 34, sont réservés à cette mission et que la durée moyenne d'un court séjour est de 25 jours. Au niveau de l'accueil de jour, le Foyer a totalisé 173 journées en 2017.

Rapport de la commission financière

Le rapport est présenté par Monsieur Stéphane Meyer, Président de la commission financière, pour préavis.

Dans sa séance du 12 avril dernier, la commission financière a pris connaissance de la comptabilité 2017 du Foyer St-Joseph. La commission financière a contrôlé les comptes de pertes et profits du Foyer. Aucun problème particulier n'a été constaté et toutes les questions soulevées ont obtenues des réponses satisfaisantes. Le résultat de l'exercice 2017 présente un déficit de CHF 16'704.14 réparti entre la commune de Sâles pour CHF 10'114.30 et la commune de Vulruz pour CHF 6'589.84. Merci à son nouveau Directeur, Monsieur Zurlinden, et à sa nouvelle comptable, Madame Valérie Mabboud, d'avoir pris le temps d'expliquer le fonctionnement financier du Foyer ainsi que les importants défis à relever dans un très proche avenir.

La commission financière recommande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir accepter les comptes 2017 du Foyer St-Joseph de Sâles.

Discussion

Aucune remarque ou question n'est formulée.

Approbation

Les comptes 2017 du Foyer St-Joseph sont approuvés à main levée par

Approbation : 33

Abstention : 9



3. Comptes communaux 2017

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2017

Monsieur le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

0. Administration

Charges CHF 470'086.00

Produits CHF 69'622.00

01. *Assemblées, conseil communal* : Pour le Conseil communal, CHF 56'188.-, soit CHF 1'812.- de moins que prévu au budget. Le tarif en vigueur pour la période législative 2016-2021 est de CHF 75.- par séance et CHF 30.- de l'heure pour les vacations.

02. *Administration générale* : Le coût de l'administration générale est de CHF 402'529.- de charges moins CHF 67'188.- de produits, soit un total de CHF 335'341.-. Il reste stable d'année en année et correspond à environ 6,1% du budget communal.

1. Ordre public

Charges CHF 104'077.00

Produits CHF 50'694.00

10. *Protection juridique* : C'est le résultat de la quatrième année de fonctionnement du service des curatelles, il est moins bon que le budget car une augmentation de la participation aux frais a été décidée par la Justice de paix en cours d'année.

14. *Police du feu* : Deuxième exercice du CSPi La Sionge avec des comptes équilibrés.

15. *Militaire* : C'est la participation au stand de tir, soit CHF 2,50 par habitant.

16. *Protection civile* : En charges, le versement à la Protection civile intercommunale, conforme au budget.

17. *Protection de la population* : Frais pour la mise en place de l'organe communal de coordination, l'ORCOC. La comptabilité est faite à la commune de Sâles, d'où un montant de produits correspondant à la participation des communes de Vaulruz et Vuadens.

2. Enseignement et formation

Charges CHF 1'741'988.00

Produits CHF 162'177.00

De manière générale, il s'agit de prestations liées, c'est-à-dire que le canton facture en fonction du nombre effectif d'élèves.

20. *École enfantine* : Participation aux dépenses cantonales, donc cela correspond à des charges liées.

21. *Cycle scolaire obligatoire* : Participation aux charges liées cantonales de CHF 950'000.-. Activités et fournitures scolaires pour CHF 84'600.-. Les transports scolaires de la Sionge sont à la charge de la commune pour un montant de CHF 17'483.-

22. *Écoles spécialisées* : Contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie, également des charges liées, moins élevée que prévue.



23. *Formation professionnelle* : Participation aux dépenses cantonales pour CHF 29'684.- et les bourses scolaires communales.

29. *Administration et bâtiments scolaires* : En charges, les frais de la commission des écoles, des conciergeries, les charges de chauffage, d'entretien et d'amortissement des bâtiments scolaires. Des travaux d'entretien et de rénovation ont été effectués pour un montant global de CHF 22'822.-. Les produits sont constitués essentiellement des loyers des appartements des écoles.

La répartition des frais du chapitre scolaire : 73% pour le cycle obligatoire, 8% l'école enfantine, 3% la formation professionnelle obligatoire et 16% les écoles spécialisées. Un graphique est porté à l'écran. Dès 2011, la nouvelle péréquation intercommunale est entrée en vigueur et dès août 2016, l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi scolaire.

3. Culte, culture et loisirs

Charges CHF 333'393.00

Produits CHF 30'195.00

30. *Culture* : Participation au Conservatoire, liée au nombre d'élèves de la commune, en augmentation depuis plusieurs années ainsi que les dons aux sociétés locales.

34. *Sport, piscine, centre sportif* : Conciergerie et frais de fonctionnement et d'entretien, les intérêts de l'emprunt pour la construction de la salle polyvalente. Des frais supplémentaires sur l'ancienne salle de gym augmentent les charges. La location de la salle polyvalente pour CHF 17'260.- augmente les produits.

35. *Autres loisirs* : La bibliothèque Matulu pour CHF 3'000.-, les passeports vacances pour CHF 1'715.-, l'animation troisième âge au Foyer pour CHF 1'000.- et la régionalisation des sports pour CHF 18'123.- plus bas que budgété.

4. Santé

Charges CHF 487'243.00

Produits CHF 6'530.00

Le compte santé est constitué essentiellement de charges liées, c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

40. *Hôpitaux* : Il s'agit des derniers frais d'investissements de l'hôpital de la Gruyère, les frais de fonctionnement sont pris en charge par le canton. Les frais d'investissements représentent un montant de CHF 35'738.- pour la commune et CHF 12'911.- concernent la part consacrée aux ambulances du district.

41. *Homes médicalisés* : C'est la contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes, que ce soit au Foyer St-Joseph ou dans les autres résidences du district. Elle est moins élevée qu'annoncée.

44. *Soins ambulatoires* : Ce poste couvre les frais de soins à domicile et la puériculture (charges liées).

46. *Service médical des écoles* : Ce poste couvre les frais de service dentaire scolaire, entièrement remboursés, et les subventions aux soins dentaires, selon le règlement communal, pour CHF 799.-.

La répartition des charges de ce chapitre est présentée à l'écran sous forme de graphique. Concernant les frais pour les hôpitaux depuis 2007, le fonctionnement des hôpitaux a été repris par le canton, il ne reste aux communes que la part des amortissements pour l'hôpital de Riaz, maintenant terminée. Les frais liés aux soins ambulatoires correspondent à la péréquation intercommunale en vigueur depuis 2011. Ce poste présente une progression constante, en hausse depuis 2001. Pour les homes, à partir de 2018, la participation financière de la commune ne sera plus liée au nombre de nos résidents, il s'agira d'une participation au pot commun, selon la clé de répartition gruérienne.



5. Affaires sociales

Charges CHF 622'311.00

Produits CHF 1'412.00

54. *Accueil de la petite enfance* : Les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à des structures de garde.

55. *Invalidité* : Il s'agit de charges liées cantonales.

57. *Homes* : C'est le déficit du Foyer St-Joseph, soit CHF 10'114.-.

58. *Assistance* : Charges liées cantonales, concernant essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour CHF 188'206.- et au Fonds cantonal pour l'emploi pour CHF 21'690.-.

6. Transports et communications

Charges CHF 407'150.00

Produits CHF 33'510.00

62. *Déneigement* : Les frais liés au déneigement se montent à CHF 79'601.- au lieu des CHF 50'000.- prévus au budget. Ce poste varie selon les années et, par nature, est impossible à prévoir précisément.

62. *Frais éclairage public (consommation)* : CHF 6'932.-. Ils étaient de CHF 11'943.- en 2010. L'économie réalisée est le résultat de la politique d'économie d'énergie mise en place.

62. *Imputations internes de l'amortissement* : Des amortissements obligatoires pour près de CHF 85'000.-.

62. *Autres charges* : Correspond aux frais d'entretien des éclairages publics, salaires et prestations sociales de l'employé de l'édilité.

62. *Produits* : L'imputation interne pour l'utilisation de l'employé de l'édilité dans les autres dicastères.

65. *Trafic régional* : Il s'agit de charges liées pour la part aux dépenses cantonales pour les transports publics, moins élevée que budgétée.

7. Environnement

Charges CHF 743'929.00

Produits CHF 652'688.00

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

70. *Approvisionnement en eau* : CHF 254'356.- pour l'achat et la vente d'eau, l'entretien du réseau et des compteurs.

71. *Protection des eaux* : CHF 239'398.-. Les charges correspondent aux frais de l'AIMPGPS (station d'épuration) et l'entretien du réseau d'épuration. Les produits sont les taxes d'épuration.

Les chapitres 70 et 71 sont couverts à 100% ce qui permet d'être dans la fourchette de 70 à 100% de couverture requise par le Service des communes.

72. *Ordures ménagères* : En charges CHF 173'542.- et en produits CHF 142'075.-. Le taux de couverture est de 81,9%. L'augmentation de la taxe poubelle votée en 2015 permet de retrouver un équilibre des charges et produits.



75. *Correction des eaux* : Le montant des charges est plus bas que prévu, les travaux non réalisés ont été remis au budget 2018 votés au mois de décembre 2017.

8. Economie

Charges CHF 20'990.00

Produits CHF 64'976.00

80. *Agriculture* : Correspond au paiement et au remboursement des diminutions des aires agricoles.

81. *Forêts* : La part au bénéfice 2017 du Triage forestier est bien meilleure que planifiée, avec un montant de CHF 41'484.-. C'est une bonne surprise.

83. *Tourisme* : Correspond à la cotisation à Gruyère Tourisme.

84. *Scierie* : Les charges pour CHF 10'589.- correspondent aux frais de conciergerie, taxes, assurances ECAB, frais d'entretien. Les produits correspondent aux locations pour CHF 22'595.-.

9. Finances et impôts

Charges CHF 932'164.00

Produits CHF 4'822'014.00

90. *Impôts* :

Personnes physiques : CHF 2'924'414.-. Le montant de l'impôt sur la fortune et à la source est bien meilleur que prévu.

Personnes morales : CHF 247'000.-, bien meilleur que les CHF 140'000.- prévus au budget.

Contribution immobilière : CHF 214'732.- (CHF 182'120.- en 2014) avec l'augmentation de la valeur immobilière de 10%. *Impôts sur les véhicules* : CHF 111'257.-

Le solde correspond à divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc...), très bon cette année.

93. *Péréquation* : CHF 325'819.-, il s'agit des recettes liées à la péréquation intercommunale, conforme au budget.

94-95. *Gérance fortunes et dettes* : En charges, les intérêts et amortissements obligatoires, les charges des immeubles de la commune, conciergerie, entretiens et rénovations, énergie, ECAB. En produits, les imputations internes des intérêts et amortissements, les loyers des locations des immeubles et la location des parchets communaux.

99. *Postes non ventilables* : Le montant de CHF 400'000.- est mis en réserve pour investissements futurs.

La composition et la répartition des impôts est présentée à l'écran sous forme de graphique et en pourcentages.

Pour conclure, les comptes de fonctionnement 2017 bouclent avec un bénéfice comptable de CHF 30'485.22. Le bénéfice réel de l'exercice 2017 est de CHF 430'485.22. Le Conseil communal propose l'attribution aux réserves de CHF 400'000.-.

REPARTITION DU RESULTAT

Résultat 2017	430'485.22
Amortissements extraordinaires	0.00
Attribution aux réserves	400'000.00
Bénéfice 2017 (comptable)	30'485.22



Rapport de la commission financière

Dans sa séance du 12 avril dernier en présence d'une délégation du Conseil communal et du boursier, nous avons passé en revue les comptes 2017 ainsi que le rapport de l'Organe de révision établi par la Fiduciaire Ruffieux : selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la Loi sur les communes, à son règlement d'exécution, à la Loi Suisse sur les règlements communaux.

Au niveau des comptes de fonctionnement, nous avons principalement des frais de déneigement imprévus et des frais d'entretien de l'ancienne salle de gym, les autres charges demeurent plus ou moins stables et dans le budget prévu. Pour les produits, le Triage forestier dégage un bénéfice intéressant mais c'est surtout au niveau des montants d'impôts que se trouve la très bonne surprise. Toutefois, il faut dire qu'il s'agit principalement d'impôts immobiliers, sur les prestations en capital, sur les successions et donations, donc des impôts particuliers et non périodiques. A noter que l'impôt sur les revenus des personnes physiques a stagné en 2016 et 2017 et que cela correspond au ¼ des impôts totaux encaissés.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice réjouissant de CHF 30'000.- après la comptabilisation d'une réserve extraordinaire pour investissements futurs de CHF 400'000.-. A noter que le budget 2017 prévoyait un bénéfice de CHF 72'000.-. Cela étant dit, la commission financière recommande aux citoyennes et aux citoyens de bien vouloir accepter les comptes de fonctionnement 2017 de la commune de Sâles.

Discussion

Aucune remarque ou question n'est formulée.

Vote

Approuvez-vous les comptes de fonctionnement 2017 de la commune ?

Approbation : 33

Abstention : les membres du Conseil communal, le boursier et la secrétaire s'abstiennent lors de ce vote.

COMPTES D'INVESTISSEMENT 2017

Ces comptes étaient à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Un résumé a paru sur le site internet de la commune. Monsieur le Syndic passe en revue les différents comptes d'investissement et apporte les commentaires principaux suivants :

2. Enseignement et formation

29. *Administration scolaire* :

- Le crédit d'investissement pour l'assainissement des chauffages des bâtiments communaux au budget pour CHF 103'000.- n'a pas été utilisé. Le Conseil communal l'a repoussé à 2019 car le projet doit être modifié, les solutions de chauffage des écoles telles qu'envisagées n'étant plus tolérées.

3. Transports et communications

62. *Routes communales, génie civil* : En charges CHF 135'705.- et en produits CHF 296'000.-.

- Il s'agit de la troisième tranche du crédit d'investissement pour le plan quinquennal d'entretien de nos routes à hauteur de CHF 127'000.- et CHF 296'000.- de subventions des Autorités Foncières pour 2016 et 2017. Le compte n'est encore par bouclé, la suite des travaux se fera en 2018 et 2019.

- Il s'agit des premiers frais d'ingénieurs pour la réalisation du trottoir de Romanens, de mise à l'enquête actuellement en cours. Les travaux débiteront après l'obtention du permis de construire, normalement cet automne.

7. Environnement

70. *Approvisionnement en eau* et 71. *Protection des eaux* : Il s'agit de taxes de raccordements encaissées pour un montant de CHF 80'819.-.

74. *Aménagement du territoire* : Les frais de mise à jour du PAL (Plan d'Aménagement Local), l'investissement a été bouclé en 2017, le PAL a été approuvé définitivement en 2018.



Les comptes d'investissement 2017 se soldent avec un excédent de produits de CHF 232'847.90.

Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné le rapport de la Fiduciaire Ruffieux qui comprenait également la vérification des comptes d'investissement 2017. D'après notre contrôle, l'exercice 2017 respecte en tous points les décisions ratifiées par l'assemblée communale et donc conforme au budget voté. Dès lors, la commission financière recommande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir accepter les comptes d'investissement 2017 de la commune de Sâles.

Discussion

Aucune remarque ou question n'est formulée.

Vote

Approuvez-vous les comptes d'investissement 2017 de la commune ?

Approbation : 33

Abstention : les membres du Conseil communal, le boursier et la secrétaire s'abstiennent lors de ce vote.

4. Investissement complémentaire 2018

AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE PLACE DE JEUX A L'ECOLE DE SALES

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Stéphane Baechler, Conseiller communal responsable des bâtiments communaux, qui salue l'assemblée.

Le conseil communal n'a pas l'habitude de revenir avec une nouvelle proposition concernant un investissement qui vient d'être refusé, mais ce cas est un peu spécial. En effet, nous parlons de la place de jeux de l'école de Sâles, utilisée par nos enfants pendant la récréation et par les familles lors de sorties au village.

Depuis le vote du 12 décembre 2017, nous avons dû prendre la décision de fermer la place de jeux pour des raisons de sécurité et de responsabilités, sur les conseils d'un spécialiste. Dans ce contexte, nous nous permettons de faire une nouvelle proposition d'investissement.

Cette nouvelle proposition de place de jeux est réduite par rapport à la première et le terrain de foot ne sera pas touché, à l'exception des filets de buts qui seront changés. Comme cela apparaît à l'écran, la tyrolienne est conservée car il s'agit d'un jeu qui représentait une mise aux normes à moindre coût. Deux nouveaux jeux sont ajoutés : une tour à grimper avec balançoires et un Micado.

L'investissement se compose comme suit :

Travaux préparatoires	CHF 20'370.00
Fondations et revêtement du sol	CHF 26'060.00
Mobilier et construction de la place de jeux	CHF 17'820.00
Divers et imprévus	<u>CHF 5'750.00</u>
Coût de l'investissement	<u>CHF 70'000.00</u>

Le projet sera financé par des liquidités, donc sans emprunt, sans d'amortissements obligatoires ou intérêts.

De plus nous entreprendrons les démarches nécessaires afin d'obtenir des subventions auprès d'organismes comme Pro Juventute et la Loterie Romande. Ces démarches ne peuvent être entreprises que si l'assemblée communale accepte l'investissement.

Comme vous pouvez le constater, plus du 60% (66,3%), soit CHF 46'430.- de l'investissement est dédié aux travaux préparatoires : démolition de l'existant, fondations, revêtement du sol répondant aux normes en vigueur en cas de chute.

Il faut savoir qu'il y a plusieurs niveaux de sécurité. Notre place de jeux étant adossée à l'école, elle doit répondre au niveau 3 des normes le plus sévère, d'où le coût élevé du revêtement de sol.



A l'écran, la composition du sol. M. Stéphane Baechler se tient à disposition pour toutes les questions y relatives.

Projeté à l'écran, le projet initialement prévu sans le terrain poly-sport, avec un espace de jeux composé d'agrès adaptés, avec des bancs installés en bordure. Le coût de réalisation avait été estimé à CHF 120'000.-.

Rapport de la commission financière

Comme en décembre 2017, la commission financière comprend les arguments avancés par le Conseil communal pour cette dépense, même cela n'entre pas formellement dans son mandat qui est l'analyse des aspects financiers des projets proposés. Par rapport au précédent refus de l'investissement pas l'assemblée communale, le projet a été sérieusement revu à la baisse, son coût passant de CHF 240'000.- à CHF 70'000.- selon la proposition qui vient d'être présentée. De plus, les comptes 2017 présentent un bénéfice aussi confortable qu'inattendu, ce qui permet théoriquement de financer ce projet. A ce stade, nous pensons que nous pouvons puiser dans les liquidités pour ce projet, sans mettre à mal les finances de la commune, même si nous devons rester très prudents et attentifs à l'évolution de la situation financière de notre commune. M. Stéphane Meyer de rappeler que le budget 2018 est annoncé déficitaire.

Cela étant dit, la commission financière estime que ce projet revu à la baisse est cette fois-ci raisonnable. Elle préavise positivement cet investissement pour 2018.

Ouverture à la discussion

Mme Valentine Bassene demande si les bancs seront conservés dans le nouveau projet. M. le Syndic répond que non, M. Stéphane Baechler précise que les deux bancs en fer actuellement en place ne peuvent être conservés pour des raisons de sécurité. La table de ping-pong sera-t-elle conservée ? Oui, la table de ping-pong restera certainement en place.

M. Ian Nottage demande s'il est possible d'envisager de prévoir des bancs. M. le Syndic répond que deux petits bancs non fixés peuvent être intégrés au projet et intégrés aux dépenses pour divers et imprévus.

M. Gérald Sudan demande : « selon les normes de sécurité en cas de chute sur la place de jeux, que ce passe-t-il si un enfant fait une mauvaise chute en dehors de la place de jeux, qui est responsable ? » En dehors de la place de jeux, la commune n'est pas tenue pour responsable.

Mme Catherine Gimenez demande en quoi consiste un Micado ? Il s'agit d'un jeu formé de rondins entrelacés, sur lequel les enfants peuvent grimper.

Vote

Acceptez-vous l'investissement proposé pour l'aménagement d'une nouvelle place de jeux à l'école de Sâles et son mode de financement ?

Approbation : 42

Cet investissement est approuvé à l'unanimité.

5. Approbation des statuts et adhésion à la nouvelle Association Ambulances du Sud Fribourgeois

Monsieur le Syndic donne la parole à Madame Corinne Pittet, Conseillère communale responsable du dicastère de la santé, pour cette présentation.

La loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulances, au besoin en faisant appel à des organismes privés. A cette fin, elles peuvent se constituer en association conformément à la loi sur les communes.

Les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse avaient confié cette tâche à leur Réseau Santé respectif. En 2002, les trois districts ont décidé de créer un service d'ambulances sud fribourgeois. La gestion du personnel, administrative et financière, avait été confiée dans un premier temps à l'Hôpital Sud Fribourgeois, puis lors de la cantonalisation de l'hôpital à l'Hôpital Fribourgeois. Cette convention avait été acceptée par les trois réseaux et l'HFR et approuvée par le Conseil d'Etat. Dans le courant du mois d'août 2017, l'HFR a résilié la convention. En effet, il s'agissait d'un service unique au profit du Sud Fribourgeois qui ne correspond pas au service de base de l'HFR.



Un groupe de travail, réunissant les préfets des trois districts, les directeurs des Réseaux Santé et le directeur des Ambulances, a analysé plusieurs variantes. Il a été décidé de reprendre l'ensemble des tâches de l'HFR au sein de l'organisation du service d'ambulances.

De plus, le fait de créer un nouveau service administratif permettait aussi de soulager la direction de l'ASF des tâches administratives. Pour ce faire, il a été décidé d'engager deux personnes, représentant un 100 %, afin de reprendre et d'assurer toutes les tâches assumées par l'HFR.

Afin de pouvoir être opérationnel au 1^{er} janvier 2018, le groupe de travail a décidé la mise en place de nouveaux locaux, des programmes informatiques spécifiques, etc. Comme le personnel était soumis au même régime que le personnel de l'HFR, nous avons dû entreprendre les démarches pour garantir des prestations semblables pour les assurances, ce qui a comme conséquence une augmentation des charges salariales d'environ 2 %. Le personnel et les délégués des communes ont été informés le 26 octobre 2017 de ces changements, lors d'une soirée d'information.

Nous pouvons maintenant passer à la présentation d'un résumé des statuts. Nous en avons imprimés quelques-uns qui sont à votre disposition sur les tables.

Art. 1 Membres

Les communes des districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse forment une association de communes au sens des articles 109ss de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1).

Art. 3 But, collaboration et offre de services

¹ L'association a pour but d'assumer pour les communes-membres et à leur décharge les obligations qui leur incombent relativement à l'organisation et à l'exploitation d'un ou de services d'ambulance conformément à l'article 107 alinéa 3 de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé.

² L'association collabore notamment avec les associations de communes « Réseau Santé de la Glâne », « Réseau Santé et Social de la Gruyère » et « Réseau Santé et Social de la Veveyse », ci-après les Réseaux santé.

³ L'association peut offrir des services à des communes ou à des associations de communes par contrat de droit public et au minimum au prix coûtant (art. 112 al. 2 LCo).

Art. 4 Siège

L'association a son siège à Vaulruz.

Art. 5 Organes de l'association

Les organes de l'association sont :

- a) l'assemblée des délégués
- b) le comité de direction
- c) le directeur

Art. 6 Représentation des communes

¹ Chaque commune membre a droit à une voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant droit à une voix supplémentaire.

² Chaque commune a droit à une voix au moins.

...

Art. 21 Ressources

Les ressources de l'association sont :

- a) les produits des interventions
- b) des contributions des communes membres
- c) des subventions
- d) des participations de tiers, de dons, de legs
- e) des autres revenus de l'association

Art. 22 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, après déduction des ressources, sont financées par l'association.



Art. 23 Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement se composent des charges financières (intérêts et amortissements) et des charges d'exploitation.

Art. 25 Répartition des charges

La répartition entre communes se fait en fonction de la population légale.

Art. 27 Limite d'endettement

¹ L'association de communes peut contracter des emprunts.

² La limite d'endettement est fixée à :

- a) 50'000'000.- francs pour les investissements
- b) 1'000'000.- francs pour le compte de trésorerie

Art. 29 - Budget et comptes

Le budget et les comptes de l'association sont établis et tenus selon les dispositions légales applicables en la matière.

Art. 32 Sortie

¹ Aucune commune ne peut sortir de l'association avant d'en avoir été membre pendant 20 ans au moins.

² Par la suite, elle peut le faire pour la fin d'une année civile moyennant un délai de résiliation de 2 an(s).

Ouverture à la discussion

Mme Marie-Josée Brodard demande si les ambulances resteront dans les locaux à Vaulruz ? M. le Syndic répond que les locaux des ambulances restent à Vaulruz. Mme Corinne Pittet de rajouter que les locaux de l'administration, qui étaient à l'HFR, ne sont pas encore physiquement déplacés et installés certainement dans ceux d'un Réseau santé.

M. Pascal Pittet « La limite d'endettement fixée à 50 millions de francs pour les investissements concerne quels investissements ? » M. le Syndic explique qu'il n'y a pas d'investissement prévu pour l'instant, la limite d'endettement est indiquée dans les statuts pour ne pas devoir revenir devant les assemblées de toutes les communes du sud district pour voter une limite de crédit, en cas d'investissement. Cela ne veut pas dire que l'association peut dépenser le montant sans demander l'avis des communes au travers des budgets.

Vote

Approuvez-vous les statuts, ce qui entérine l'adhésion de la commune à la nouvelle Association Ambulances du Sud Fribourgeois ?

Approbation : 42. Les statuts sont acceptés à l'unanimité.

Toutes les communes du sud fribourgeois passent les statuts en assemblée. Si ces derniers sont acceptés partout, l'association sera valablement constituée.

6. Divers

Monsieur le Syndic donne une information sur le déploiement du réseau de fibre optique :

Selon l'état des lieux, au jour d'aujourd'hui, les villages de Sâles et Maules seront équipés en fibre optique cet automne. Le village de Romanens n'a pas atteint le quota d'inscription pour le déploiement de la fibre optique. A Rueyres-Treyfayes, seuls six habitants se sont inscrits, il en faudrait encore quelques-uns, la décision pour le déploiement se prendra ces prochains jours. Les habitants présents à l'assemblée sont invités à faire passer le message pour que les personnes intéressées s'inscrivent sans tarder, si possible encore cette semaine.

Monsieur Nicolas Gremaud, Conseiller communal responsable du dicastère des routes, donne une information sur l'avancée des travaux prévus au plan quinquennal d'entretien des routes :

Cette année l'étape 3 est en cours de réalisation, dont quatre projets privés. Trois sont terminés. L'objet communal de l'étape 3, à savoir la réfection de la Route de la Grotte, est en cours et sera terminée à la mi-mai.



COMMUNE DE SALES 1625 SALES

Le quatrième objet privé qui se situe à la Sionge a dû être repoussé de quelques mois en raison d'autres travaux réalisés en parallèle par les propriétaires.

L'étape 4, étape finale du plan quinquennal d'entretien des routes, sera réalisée fin 2018 et 2019.

Mme Marie-Claude Descloux remercie la commune pour l'aménagement des chemins autour des étangs de Maules. Elle demande s'il était prévu d'installer des bancs sur les bords de l'étang des Bugnons qui offre de très jolis points de vue. M. le Syndic informe que les chemins appartiennent à l'Etat de Fribourg et que le 28 avril, une visite est organisée par l'Etat pour leur inauguration, ce qui pourrait être l'occasion de parler de ces bancs.

Mme Françoise Ruffieux souhaite donner quelques nouvelles de la cabine téléphonique de Sâles qui est en train de devenir une boîte à livres. Les aménagements ont pris un peu de retard mais elle ouvrira d'ici la fin de la semaine ou la semaine prochaine. A la question, peut-on aller se servir des livres gratuitement, Madame Ruffieux répond que c'est le concept, qu'il faut oser aller se servir et éventuellement en amener, c'est vraiment l'idée d'échanger le maximum de livres.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Syndic indique que la prochaine assemblée aura lieu le mardi 11 décembre 2018 et clôt cette assemblée communale à 21h02. Il invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Jean-Marc Piguet



La secrétaire

Estelle Chayrou